

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 6 septembre 2011 portant modification des brigades territoriales de Dieppe,
Envermeu et Offranville (Seine-Maritime)**

NOR : IOCJ1121091A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Dieppe, Envermeu et Offranville (Seine-Maritime) sont modifiées à compter du 1^{er} novembre 2011 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Dieppe, Envermeu et Offranville exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 septembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Dieppe	Ancourt Arques-la-Bataille Aubermesnil-Beaumais Belleville-sur-Mer Berneval-le-Grand Bracquemont Derchigny Dieppe Grèges Martigny Martin-Église Rouxmesnil-Bouteilles Tourville-sur-Arques	Arques-la-Bataille Bracquemont Dieppe Grèges Hautot-sur-Mer Martin-Église Rouxmesnil-Bouteilles Saint-Aubin-sur-Scie Tourville-sur-Arques
Envermeu	Avesnes-en-Val Bailly-en-Rivière Bellengreville Dampierre-Saint-Nicolas Douvrend Envermeu Freulleville Les Ifs Meulers Notre-Dame-d'Aliermont Ricarville-du-Val Sauchay Saint-Aubin-le-Cauf Saint-Jacques-d'Aliermont Saint-Nicolas-d'Aliermont Saint-Ouen-sous-Bailly Saint-Vaast-d'Équiqueville	Ancourt Aubermesnil-Beaumais Avesnes-en-Val Bailly-en-Rivière Bellengreville Belleville-sur-Mer Berneval-le-Grand Dampierre-Saint-Nicolas Derchigny Douvrend Envermeu Freulleville Les Ifs Martigny Meulers Notre-Dame-d'Aliermont Ricarville-du-Val Sauchay Saint-Aubin-le-Cauf Saint-Jacques-d'Aliermont Saint-Nicolas-d'Aliermont Saint-Ouen-sous-Bailly Saint-Vaast-d'Équiqueville
Offranville	Ambrumesnil Le Bourg-Dun Colmesnil-Manneville Hautot-sur-Mer Longueil Offranville Ouveille-la-Rivière Quiberville Sauqueville Saint-Aubin-sur-Scie Saint-Denis-d'Aclon Sainte-Marguerite-sur-Mer Varengueville-sur-Mer	Ambrumesnil Le Bourg-Dun Colmesnil-Manneville Longueil Offranville Ouveille-la-Rivière Quiberville Sauqueville Saint-Denis-d'Aclon Sainte-Marguerite-sur-Mer Varengueville-sur-Mer